



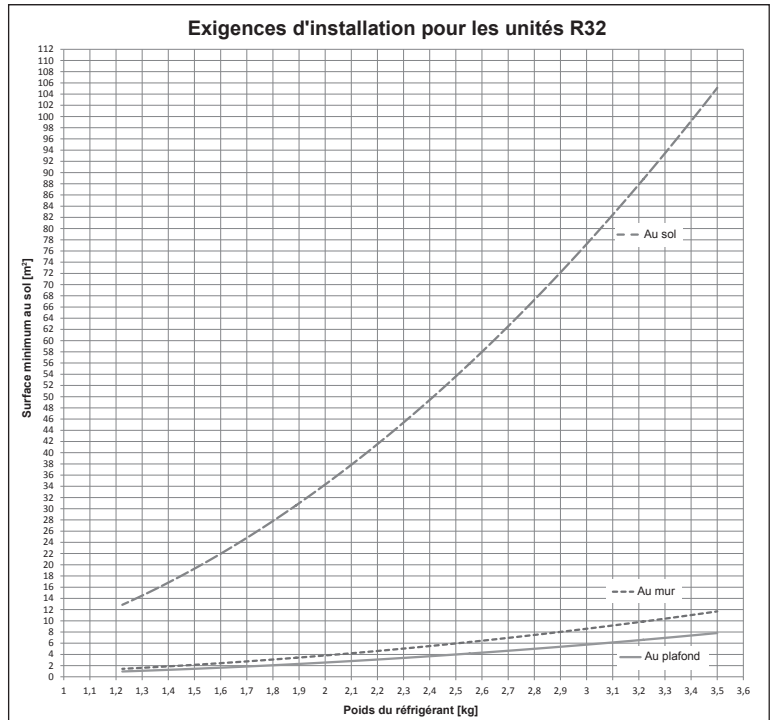
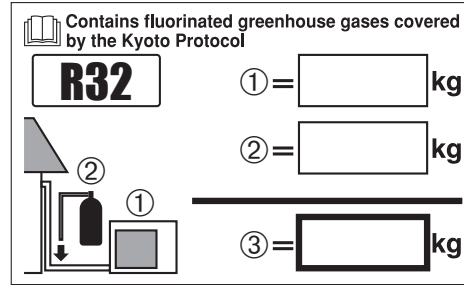
**AVERTISSEMENT**

**AVERTISSEMENT**

- Aucun agent ne doit être utilisé pour accélérer le processus de dégivrage ou pour nettoyer l'équipement, à l'exception de ceux recommandés par le fabricant.
- L'appareil ne doit pas être stocké dans un local dans lequel des sources d'allumage sont en permanence présentes (par exemple: flammes nues, appareil à gaz ou chauffage électrique en fonctionnement).
- Ne pas percer ou brûler.
- Nous attirons votre attention sur le fait que le réfrigérant R32 n'a aucune odeur.

**EXIGENCES RELATIVES À LA SURFACE D'INSTALLATION**

- Réduisez au maximum l'installation de la tuyauterie.
- La tuyauterie doit être protégée de tout dommage physique et ne doit pas être installée dans un lieu non ventilé si la surface est inférieure à la surface minimum définie dans le tableau ci-dessous.
- Pour une installation à l'intérieur d'un bâtiment (cela s'applique aux unités intérieures et aux unités extérieures installées à l'intérieur), une surface minimum doit être réservée au sol. Ces surfaces sont indiquées ci-contre et dans le tableau ci-dessous. Les données indiquées dans le tableau sont arrondies. Pour obtenir des valeurs plus précises, reportez-vous au graphique ci-contre.
- Pour les unités extérieures installées à l'intérieur (jardin d'hiver, garage, salle des machines, etc.), utilisez les valeurs applicables aux unités installées au sol. Si l'unité extérieure est installée à une hauteur d'au moins 1,8 mètres au-dessus du sol, vous pouvez utiliser les données applicables aux unités montées au mur.
- Pour déterminer la surface minimum requise au sol, la charge de réfrigérant totale doit être prise en compte (la valeur totale ③ correspond à la somme de la pré-charge ① et de la charge supplémentaire sur site ②).
- La surface minimum au sol [m<sup>2</sup>] est déterminée d'après une hauteur d'installation de 1,8 m pour les unités installées au mur et de 2,2 m pour les unités installées au plafond.



Surface minimum au sol pour l'équipement installé en intérieur  
(applicable aux unités intérieures et aux unités extérieures installées en intérieur)

Unités installées au plafond	
m(kg)	A <sub>min</sub> (m <sup>2</sup> )
1,224	Sans limitation
1,225	0,96
1,3	1,08
1,4	1,25
1,5	1,44
1,6	1,63
1,7	1,84
1,8	2,07
1,9	2,30
2,0	2,55
2,1	2,81
2,2	3,09
2,3	3,38
2,4	3,68
2,5	3,99
2,6	4,31
2,7	4,65
2,8	5,00
2,9	5,37
3,0	5,74
3,1	6,13
3,2	6,54
3,3	6,95
3,4	7,38
3,5	7,82

Unités installées sur un mur	
m(kg)	A <sub>min</sub> (m <sup>2</sup> )
1,224	Sans limitation
1,225	1,43
1,3	1,61
1,4	1,87
1,5	2,15
1,6	2,44
1,7	2,76
1,8	3,09
1,9	3,44
2,0	3,81
2,1	4,20
2,2	4,61
2,3	5,04
2,4	5,49
2,5	5,96
2,6	6,44
2,7	6,95
2,8	7,47
2,9	8,02
3,0	8,58
3,1	9,16
3,2	9,76
3,3	10,38
3,4	11,02
3,5	11,68

Unités au sol	
m(kg)	A <sub>min</sub> (m <sup>2</sup> )
1,224	Sans limitation
1,225	12,88
1,3	14,50
1,4	16,82
1,5	19,31
1,6	21,97
1,7	24,80
1,8	27,80
1,9	30,98
2,0	34,32
2,1	37,84
2,2	41,53
2,3	45,39
2,4	49,42
2,5	53,63
2,6	58,00
2,7	62,55
2,8	67,27
2,9	72,16
3,0	77,22
3,1	82,46
3,2	87,86
3,3	93,44
3,4	99,19
3,5	105,11